



Séance plénière du 10 juin 2025

1 Ouverture de la séance

Présidence : Mme Curdy Ariane

Présence : 30 membres du Conseil général, 6 membres du Conseil municipal, le Secrétaire municipal, M. Robatel et le réviseur des comptes M. Vernay.

Excusé : Camille Obrist et Anida Sokoli pour le CG et MM. Devaud et Lafarge pour le CM.

Procès-verbal : Mme Morzillo, secrétaire du Conseil général

Contrôle des présences

Mme Morzillo procède à l'appel nominal.

26 Conseillers généraux sont présents et le quorum est atteint.

Mme Curdy remercie M. Baqueiro pour son travail.

Ordre du jour

Il n'y a pas de remarque à propos de l'ordre du jour.

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025

 Seance-pleniere-du-6-mai-2025 (1).pdf

Mme Curdy prend la parole.

M. Melcarne relève une erreur à propos des entrées en matière qui sera corrigée pour le prochain Conseil.

Accepté à l'unanimité



3 Comptes 2024

 3.2 Rapport CoGest comptes250521.pdf

 St Maurice Comptes 2024 - Final.pdf

 Présentation - Comptes 2024_250610.pdf

M. Lavanchy prend la parole. Il explique que dans un premier temps il prendra la parole de manière générale puis il passera la parole au chef des finances puis à M. Vernay.

Ces comptes ont été approuvés par le Conseil municipal en date du 23 avril 2025, une fois révisé par la fiduciaire quelques jours plus tôt. Premièrement, la situation financière est bien supérieure aux attentes prévues lors de l'établissement du budget. La plupart des postes du budget ont pour la plupart été respecté et de gros efforts ont été faits pour augmenter les revenus. De ce fait, l'excellent travail de l'équipe communal, membres de l'administration inclus, a été relevé.

Ensuite, M. Lavanchy revient sur le rapport de la commission de gestion. Il remercie celle-ci pour le travail accompli afin de fournir un rapport détaillé. Il répondra de manière constructive et transparente à celui-ci tout en soulignant les contraintes et les réalités administratives auxquelles l'administration doit faire face. La pratique de validation implicite observée qui est en tout point conforme à ce qui a été pratiqué jusqu'à ce jour et aux pratiques des autres communes disposant d'un Conseil général, sachant qu'elle est quasi inévitable. En ce qui concerne l'anticipation des crédits non budgétés, les constats faits dans ce chapitre

sont très surprenants pour le Conseil municipal. La notion de crédit supplémentaire ne semble pas avoir été bien comprise et les trois exemples cités les ont surpris.

Le Conseil a été transparent depuis plusieurs années à propos du cycle d'investissements dans lequel la commune se trouve. Ces dépenses sont nécessaires pour maintenir l'attractivité de St-Maurice. Il rappelle également que le budget 2024 a été accepté par le Conseil général précédent. C'est à ce moment-là que les dépenses auraient pu être freinées. Cependant, il rappelle le souci d'une bonne gestion du budget par la Commune.

Un retour est également fait par rapport aux mesures proposées dans le rapport. Le Conseil municipal comprend le souci de transparence et il confirme que tout est mis en œuvre pour que la transmission des documents soit optimale. Il rappelle que toutes les propositions sont bienvenues. Cependant, même si conscient de l'importance de celles-ci, l'aspect financier et souvent le souci principal.

En conclusion, le Conseil municipal remercie la commission de gestion pour le travail effectué, ses suggestions et sa volonté de dialoguer de manière constructive. Il rappelle que les différents membres de Commune font leur possible pour être réactifs et répondre aux différentes commissions en parallèle des nombreuses tâches qui leur incombent.

Le Conseil municipal recommande d'approuver les comptes 2024 et les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

M. Lavanchy remercie l'assemblée pour l'attention, reste à disposition pour les questions et passe la parole à M. Robatel.

M. Robatel prend la parole. Il passe à la partie plus chiffrée de cette présentation. Comme l'a dit M. Lavanchy un déficit était prévu pour finalement terminer avec un bénéfice de 911'000.- le 31 décembre 2024. Ce résultat a été influencé par un certain nombre de facteurs. Le taux d'autofinancement est de 14,8%. Cette marge est encourageante. Ce qui a fait qu'il y a eu un bénéfice, ce sont les ventes de terrains. Cependant, il y a également différentes charges qui ont péjorer le résultat par rapport au budget. Les investissements s'élèvent à 8,8 millions par rapport aux 8 millions qui avaient été budgétisés. Il y a quatre gros services qui ont exigés de grands investissements; l'administration générale, la formation, trafic et communication et protection de l'environnement. En ce qui concerne les recettes, elles viennent des subventions cantonales et fédérales, pour la protection de l'environnement.

M. Robatel remercie l'assemblée pour l'attention et reste également à disposition en cas de questions.

M. Clerc prend la parole. Il commence par rappeler que la commission de gestion a étudié les comptes avec rigueur et sérieux. Elle s'est réunie quatre fois. Le travail fourni est également démontré par l'étendue du rapport. Les membres de la commission sont remerciés pour leur participation active. Le département des finances et la Municipalité pour la mise à disposition des documents. Il rappelle le bénéfice lié à la vente de terrains. De ce fait, la commission se réjouit de ce résultat. La marge d'autofinancement et la dette par habitant sont donc un peu meilleures que prévu. La commission a mis en lumière différents points de vigilance et a proposé des solutions concrètes. Il rappelle que la commission est convaincue de l'excellent travail des différents chefs de service et de la Municipalité. La commission recommande d'accepter les comptes 2024, les crédits complémentaires et supplémentaires qu'ils impliquent.

M. Vernay prend la parole en allant directement à la conclusion du rapport. Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales. Il dit aussi que la commune peut faire face à ces importants investissements et recommande d'approuver les comptes 2024.

Mme Barman prend la parole pour le groupe PLR. La Municipalité et la Commission de gestion sont remerciées pour leur travail. Elle relève que la tenue des comptes est un sujet complexe et qui soulève de nombreuses questions. Le groupe est reconnaissant des investissements faits pour maintenir la richesse culturelle et pédagogique de notre commune. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe Le Centre. Elle commence par remercier tout le monde pour le travail effectué. Elle rappelle que le cycle d'investissement des années à venir est lié au fait que la Commune se doit d'entretenir ses infrastructures et d'investir dans des projets essentiels. Malgré ces coûts colossaux, le groupe a entièrement confiance. Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe PS. Le groupe remercie la Municipalité et la Commission de gestion pour leur travail. Il salue les efforts faits pour terminer avec un bénéfice. Il relève la clarté et la

précision du rapport de la commission de gestion. De ce fait, le groupe prend bonne note des propositions de la Cogest. Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

Les points des comptes de fonctionnement sont repris les uns après les autres et il n'y a eu aucune question ni remarque.

Acceptez-vous les comptes 2024 et les crédits complémentaires et supplémentaires qu'ils impliquent?

Approuvé à l'unanimité



M. Lavanchy reprend la parole pour conclure ce point en lien avec les comptes.

4 Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025/2028

M. Lavanchy propose de garder la même fiduciaire.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière. Le travail de cette fiduciaire satisfait tout le monde.

Approuvez-vous la reconduction de la fiduciaire Nofival SA comme organe de révision pour la période 2025-2028 ?

Acceptation à l'unanimité.



5 Interpellation: « Quelle visibilité budgétaire pour les coûts croissants liés aux intempéries »

 Interpellation_CoUrb.pdf

Mme Curdy donne la parole à la CoUrb à propos de l'interpellation en lien avec les intempéries.

M. Raymond prend la parole. Lors de l'étude des comptes la commission urbanisme s'est concentrée sur ses domaines de compétence et un point a particulièrement retenu son attention; la gestion financière des intempéries. Sachant que ces événements pourraient se produire de manière plus fréquente dans les années à venir, la CoUrb interpelle le Conseil municipal pour avoir un état des lieux des coûts liés aux intempéries ces dernières années ainsi que pour obtenir des prévisions budgétaires à ce propos pour les années à venir.

M. Lavanchy précise que la réponse sera donnée par écrit.

6 Postulat: « Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l'été »

 Postulat crèche_CF.pdf

M. Melcarne prend la parole pour amener des précisions à propos d'une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l'été. Il propose de prendre en compte l'évolution des besoins de garde des enfants de St-Maurice, sachant que lors de la période estivale, les enfants ont 8 semaines de vacances consécutives. La crèche étant fermée 3 semaines, il reste 5 semaines de garde à organiser. Différentes recherches statistiques sont présentées. L'évolution dans la répartition du temps de travail dans les différents couples est soulevée et de ce fait la nécessité de diversifier et d'adapter les moyens de garde proposés est nécessaire. Des exemples à propos d'autres communes valaisannes sont présentés.

Le groupe le PS accepte l'entrée en matière.

M. Douilly prend la parole pour groupe PLR et accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe le Centre et accepte l'entrée en matière.

Acceptez-vous de transmettre le postulat « Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l'été » à la municipalité?



7 Réponse: "Pour la mise à disposition d'une halle des sociétés"

 postulat halle des sociétés.pdf

 Réponse postulat - Pour une halle des sociétés 250604.pdf

M. Coutaz prend la parole pour la réponse en lien avec la halle des sociétés.

Il soulève qu'effectivement carnaval est une activité importante à St-Maurice et qu'il y a des lacunes au niveau de la place mise à disposition pour construire les chars.

Il précise que les dépôts des espaces verts (voirie) dans la zone industrielle de l'île d'Epine n'est pas une option compte tenu de la disposition actuelle de la halle et des agrandissements déjà prévus pour pouvoir accueillir les futurs services communaux.

Enfin, le Conseil municipal demande au comité de carnaval de lui transmettre les besoins en termes de place et d'équipement afin de pouvoir mieux en étudier la faisabilité et, surtout, les coûts.

8 Réponse: "Valorisons nos fontaines et offrons plus d'accès à l'eau potable"

 eau potable.pdf

 Réponse Postulat - Fontaines et eau potable 250604.pdf

M. Bruchez prend la parole à propos du postulat en lien avec la valorisation des fontaines et une offre pour plus d'accès à l'eau potable.

Le Conseil municipal estime que le nombre de fontaines sur le territoire communal est suffisant, sachant que chaque nouvelle installation implique des investissements conséquents (génie civil, raccordement, entretien). La rénovation des fontaines existantes est privilégiée compte tenu des moyens financiers à disposition.

L'idée de mettre en place une plaque informative "eau potable" pourrait être étudiée. Cependant, il précise que la plupart des fontaines sont raccordées au réseau communal.

Enfin, il rappelle qu'une attention particulière sera portée à l'entretien et au nettoyage des fontaines suite à ce postulat.

9 Réponse: "Action coup de Balai"

 postulat coup de balai.pdf

 Réponse postulat - Coup de balai 250604.pdf

Mme Saillen prend la parole pour répondre au postulat: "Action coup de Balai".

Elle commence par citer les différentes actions qui sont déjà en place. Suite à ce postulat, une matinée sera mise sur pied au printemps 2026 et le Conseil municipal se réjouit de pouvoir concrétiser cette initiative. L'appel à la participation sera lancé dans l'Agaune Info du mois de décembre.

10 Tour d'horizon

 Présentation - Tour d'horizon CG 250610.pdf

M. Lavanchy prend la parole pour présenter le tour d'horizon qui concerne principalement les investissements, notamment les écoles primaires, la zone sportive, les Perris et le gel des investissements.

En ce qui concerne l'école primaire, le crédit d'engagement total est de 7'340'000.- (bâtiment extension, qualité du terrain, bâtiment existant, classes provisoires, réserve pour divers et imprévus et panneaux solaires photovoltaïques). Lors du contrôle de coûts au 25 mai 2025, le total était de 7'392'580.30.-. Dans ce total, il y a divers frais qui sont compris comme la réfection de l'étanchéité, le pompage de la nappe

phrétique,... Cependant, la commune a renoncé à être propriétaire des panneaux solaires et un contrat a été conclu avec Genedis SA. Il est important de noter qu'il y a petite différence de 50'000 mais dans l'ensemble le budget est respecté.

En ce qui concerne la zone sportive, le permis de construire a été délivré le 5 juin 2025. Les travaux commenceront en fonction des disponibilités des entreprises adjudicataires.

Pour ce qui est des Perris, une première rencontre exploratoire a eu lieu avec l'ingénieur mandaté, les services communaux et la présidence. Le principe d'un rapport final a été posé et exigé de l'ingénieur avec une séance de rendu définitif avec le Conseil municipal et une autre avec la Commission de Gestion. Les métrés définitifs n'ont pas été arrêtés à ce jour.

A la première analyse, les montants dépassent les prévisions dans les rubriques concernées, à savoir, les routes communales, l'eau potable et la récolte des eaux usées. Seul le budget pour l'éclairage public a été respecté.

Il restera à examiner en détail; la justification des montants, la gouvernance du projet dans sa globalité, notamment, la chaîne de décision et de confirmation des mandats donnés à l'entreprise.

De ce fait, le Conseil municipal a décidé, en séance du 4 juin 2025, le gel de tous les investissements 2025 concernant les rubriques concernées, principalement ceux relatifs à la collecte des eaux usées, aux routes communales et à éclairage public. Les mandats déjà attribués pour la distribution d'eau potable ne sont pas concernés par cette décision.

Au besoin, les investissements seront reportés à l'année 2026.

11 Divers

 Lettre - EtatVS proposition collègue Paul Dirac 250210.pdf

 Postulat Paul Dirac.pdf

 Réponse interpellation - Intempéries 241218.pdf

M. Clerc prend la parole pour s'exprimer à propos de la catastrophe de Blatten. L'idée était de penser à ces gens et mettre en avant la solidarité.

M. Lavanchy prend la parole pour remercier M. Clerc et dire que les communes ont également été approchée à ce sujet et qu'il est en attente d'information à ce sujet.

M. Thiévent prend la parole car il a une question par rapport à la déchetterie. Il y avait une ressoucerie, M. Bruchez répond que cela a été temporairement supprimé car il n'y a pas eu l'effet escompté.

M. Thiévent se demande également pourquoi les PPT des différents "Tour d'horizon" ne sont pas en ligne sur le site de la commune.

M. Lavanchy répond que la question ne s'est pas posé car en principe ils sont à disposition pour le conseil général et peuvent être consulté sur WEDO.

Thiévent se questionne à propos du fait que la même proposition avait été faite en décembre par rapport à la solidarité et que sa demande avait été refusé.

Mme Curdy rappelle qu'il avait été entendu et qu'un mail commun avait été transmis.

M. Melcarne se questionne à propos des mises à l'enquête publique sur le site internet.

M. Lavanchy répond qu'il prend note et que le site est en développement.

Séance levée à 21h.



